

CONDITIONS DE LOCATION 2026 : Location de Mobil Home

1. RESERVATIONS : La réservation devient effective à la réception du courrier de confirmation du Domaine La Résinière, ou à la confirmation de demande de réservation en ligne, document que vous devrez fournir à votre arrivée.
2. DUREE DES LOCATIONS : Elles seront disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et devront être libérés avant 10h00 le jour du départ.
3. CAPACITE ET OCCUPANTS DES LOCATIONS : les locations ne peuvent être occupées que par 4 ou 6 personnes (adultes, enfants et bébé compris) maximum selon l'indication donnée par le type de mobil home, aucun enfant ou bébé supplémentaire ne pourra être autorisé (il est strictement interdit de rajouter une tente sur un emplacement locatif). Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un adulte ne sont pas autorisés à louer et occuper seuls un mobil-home.
4. TARIFS : Les tarifs publiés sur notre site www.camping-hourtin.com et sur notre site de réservation en ligne sont les tarifs en vigueur à la date de réservation incluant le taux de TVA en vigueur ce jour. Toute modification du taux de TVA ou création de nouvelles taxes entraînera de plein droit une modification du prix TTC des locations ou prestations.
5. TAXE DE SEJOUR : La taxe de séjour à régler sur place le jour de l'arrivée est de 0,86 euros par nuit et par adulte (tarif en vigueur au 31 octobre 2025). Elle est perçue par le camping et reversée à la Communauté des Communes des Lacs médocains.
6. OPTIONS : Les options sont réservables et payables à la réservation. L'option climatisation est obligatoirement souscrite dans certaines catégories de mobil-home et non disponible dans les autres. Toute demande d'option ultérieure à la réservation est non garantie et devra être confirmée par le camping.
7. ANIMAUX : Les animaux sont autorisés uniquement dans certains mobil homes (confirmation lors de votre réservation par le camping). Un seul animal est autorisé par mobil-home. Les chiens de catégorie I et II sont strictement interdits (voir classement préfecture). Vous devez joindre à votre réservation, une copie du carnet de vaccination de votre chien (identité + vaccination antirabique à jour). Les animaux ne pourront être laissés seul en l'absence de leur propriétaire dans le mobil home, et devront impérativement être tenus en laisse dans le camping. Si l'animal n'a pas été déclaré lors de la réservation, l'accès au logement pourra vous être refusé le jour de l'arrivée et aucun remboursement de séjour ne sera effectué.
8. PARKING REMORQUE A BATEAU : Les remorques à bateau ne sont pas autorisées sur les emplacements. Elles doivent être garées à des endroits spécifiques définis par le gérant (à l'intérieur du camping). De ce fait vous devez obligatoirement cocher l'option « parking remorque à bateau » afin qu'une place vous soit attribuée lors de votre réservation. Dans le cas contraire, votre remorque devra être garée sur le parking extérieur du camping, en fonction des places disponibles.
9. ASSURANCE ANNULATION : Une assurance annulation peut être souscrite le jour de la réservation pour un montant de 3,5% de la location. Vous trouverez les informations concernant cette annulation dans le document « Assurance annulation campez-couvert »
10. ACOMPTE : Le règlement de l'acompte correspondant à 35 % de la valeur du séjour (location) et des options souscrites lors de la réservation, auquel s'ajoute les frais de réservation (à partir de 20€) et l'assurance annulation (3,5% du montant de la location). L'acompte peut être réglé par chèque bancaire (à l'ordre de la SARL Domaine la résinière), virement bancaire (coordonnées bancaires figurant sur le contrat), chèques vacances (à envoyer en recommandé), ANCV Connect ou carte bancaire à distance (uniquement via notre site de réservation en ligne). Si votre réservation intervient moins d'un mois avant votre arrivée, le montant intégral de la location et des options devra être réglé.
11. SOLDE : Le solde de votre séjour est à régler 30 jours maximum avant votre arrivée, un mail vous sera envoyé 5 semaines avant votre arrivée. Le solde peut être réglé par chèque bancaire (à l'ordre de la SARL Domaine la résinière), virement bancaire (coordonnées bancaires figurant sur le contrat), chèques vacances (à envoyer en recommandé), ANCV Connect ou carte bancaire à distance (uniquement via notre site de réservation en ligne).
12. ANNULATION Du fait du client :
Pour une annulation à plus de 60 jours de l'arrivée l'acompte de 35% sera remboursé, les frais de dossier et l'assurance annulation ne sont pas remboursables camping.

DOMAINE LA RESINIERE - 100 avenue du lac - 33990 HOURTIN

Tel: 05.56.09.02.42 Fax: 05 56 09 06 67 Web: www.camping-hourtin.com Mail: contact@camping-hourtin.com

Pour une annulation de 59 jours à 31 jours de l'arrivée, l'acompte de 35% et les frais de dossier et l'assurance annulation ne seront pas remboursés.

Pour une annulation à moins de 30 jours de l'arrivée, le solde reste acquis au camping.

Toute demande d'annulation devra se faire par courrier avec AR. Le calcul des frais d'annulation se fera à partir de la réception du courrier d'annulation.

Si vous avez souscrit l'assurance annulation, les démarches de remboursement seront à faire directement auprès de cette dernière.

ANNULATION Du fait du camping :

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra en aucun cas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

13. **INTERRUPTION DE SEJOUR** : Toute arrivée retardée ou départ anticipé, du fait du client, ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.
14. **CAUTION MOBIL-HOME** : Une caution vous sera demandée : 300 € à régler par chèque ou espèces, cette caution vous sera restituée à la fin de votre séjour si aucun dommage, perte ou casse n'ont été constatés lors de l'état des lieux de sortie. Toute casse, perte d'objet ou de matériel sera facturable selon la valeur estimée.
15. **CAUTION MENAGE** : Le nettoyage final des locations est à réaliser par vos soins. Une caution ménage vous sera demandée (60 € à 80 € pour les séjours à la semaine, 40 € pour les séjours à la nuitée). Elle est à régler par chèques ou espèces. Elle sera encaissée si le mobil home n'est pas rendu en parfait état de propreté (un kit ménage vous est fourni) ou si vous souhaitez ne pas vous acquitter du ménage le jour de votre départ.
16. **MODIFICATION DE RESERVATION** : Le client peut effectuer une demande de modification de dates ou d'hébergement par écrit. Elle lui sera confirmée par le camping en fonction des disponibilités et le client devra s'acquitter du surcout. Si la modification ne peut pas être effectuée par le camping faute de disponibilités le client devra soit effectuer son séjour comme initialement prévu pour procéder à l'annulation selon les conditions générales.
17. **REGLEMENT INTERIEUR** : Le règlement intérieur est consultable sur le site www.camping-hourtin.com. En procédant à sa réservation le client accepte ce règlement intérieur et informera toutes les personnes inscrites avec lui de celui-ci et s'engage à le respecter et le faire respecter.
18. **DESCRIPTIF MOBIL-HOME** : Chaque mobil home est décrit pour une catégorie de mobil-home avec un inventaire minimal commun détaillé. Des caractéristiques peuvent varier d'un mobil home à l'autre dans la même catégorie. Les plans et photos sont donnés à titre illustratif. Les draps (drap housse, housse de couette et taies d'oreiller) et le linge de maison ne sont pas fournis mais obligatoires. Tous nos mobil homes sont non-fumeurs.
19. **ATTESTATION D ASSURANCE VACANCES ET VILLEGIATURES** : Le locataire devra demander à son assureur une attestation d'assurance vacances et villégiatures qui est incluse en principe dans son assurance habitation. Elle pourra être demandée par le camping en cas de dommage causé au mobil home.
20. **LITIGE** : Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations est à faire dans un premier temps auprès de la personne à la réception. Cette réclamation pourra être effectuée aussi une réclamation par écrit au plus tard 2 semaines après votre retour à notre adresse postale : 100 avenue du lac 33990 HOURTIN. Un mois après, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez vous adresser au service de médiation CM2C simplement et gratuitement par voie électronique en déposant votre dossier sur www.cm2c.net, ou par courrier simple (joindre votre email, votre téléphone et la réclamation écrite) à : CM2C – 14, rue saint Jean - 75017 Paris."
21. **RGPD** : Les données personnelles communiquées sur le bulletin de réservation sont traitées en interne au camping et ne sont pas transmises à de tierces personnes (sauf à l'assureur si vous souscrivez l'assurance annulation). Elles sont traitées pour organiser votre séjour et gérer la communication. Conformément à la loi informatique et des libertés du 06 janvier 1978, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'oppositions aux données personnelles vous concernant.